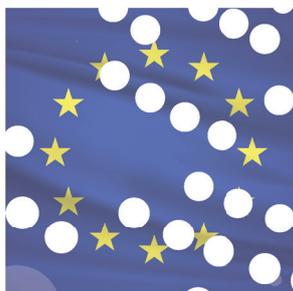


# ENVIES D'EUROPE POUR LES JEUNES

DÉCEMBRE 2023

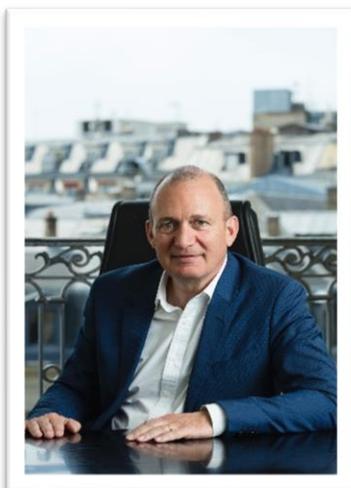


Le lieu de convergence des idées

# SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	3
DELIBERATION.....	4
INTRODUCTION.....	5
PARTIE I – LES ACTEURS INSTITUTIONNELS : UN FOISONNEMENT DE DISPOSITIFS.....	8
1. LE RECTORAT, UN ACTEUR INCONTOURNABLE.....	8
1.1 LA DAREIC.....	8
1.2 LA DRAJES.....	9
2. LE CONSEIL REGIONAL : UN ACTEUR ENGAGÉ.....	11
2.1 MOBI-CENTRE.....	11
2.2 100 % EDUCATION, 100 % MOBILITÉ INTERNATIONALE.....	12
2.3 LE CONSORTIUM ERASMUS + (EURO MÉTIERS).....	13
2.4 CAPEI (CADRE D’APPUI AUX PROJETS EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX).....	13
3. PÔLE EMPLOI : UN ACTEUR À DÉCOUVRIR.....	14
4. LE PROGRAMME ERASMUS + : L’INITIATEUR/PROMOTEUR.....	14
PARTIE II-LES ACTEURS EN RELATION DIRECTE AVEC LES JEUNES.....	17
5. LES ACTEURS DE L’ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION.....	17
5.1 L’ENSEIGNEMENT SECONDAIRE : DES INITIATIVES REMARQUABLES CONFRONTÉES AU MANQUE DE MOYENS.....	17
5.2 CENTRE DE FORMATION D’APPRENTIS (CFA) : DES ACTEURS A FORT POTENTIEL.....	18
5.3 LYCEES AGRICOLES ET CFA AGRICOLES : DES ACTEURS CONVAINCUS DU BIEN-FONDE DE LA MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE.....	19
5.4 L’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : UN ACTEUR HISTORIQUE.....	20
6. LES APPORTS DES ACTEURS DU SECTEUR ASSOCIATIF.....	23
6.1 CENTRE RÉGIONAL INFORMATION JEUNESSE (CRIJ) : LA PREMIÈRE MARCHE VERS LA MOBILITÉ DES JEUNES.....	23
6.2 CONCORDIA : LES CHANTIERS INTERNATIONAUX, UNE MOBILITE QUI FAIT SENS.....	24
6.3 CENTRAIDER : UNE ASSOCIATION FEDERATRICE.....	24
7. MOBILITÉ ENTRANTE.....	25
PARTIE III : RECOMMANDATIONS.....	27
<b>CONCLUSION</b> .....	29
COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL.....	30
REMERCIEMENTS.....	31
AUDITIONS.....	32
BIBLIOGRAPHIE.....	33
INTERVENTIONS DES GROUPES.....	34

## AVANT-PROPOS



Le CESER a choisi de traiter le sujet de la mobilité européenne des jeunes parce qu'il pressentait l'intérêt de ce sujet, porteur d'avenir, pour l'ensemble des organisations représentées au CESER et pour l'exécutif régional.

Cette étude met en lumière le fait qu'un

très grand nombre de jeunes ne bénéficient pas de cette initiation au voyage dans notre région. C'est pourquoi, le CESER a voulu comprendre quels étaient les freins à la mobilité alors qu'il existe un foisonnement de dispositifs.

Il faut souligner l'engagement exemplaire des acteurs œuvrant pour la mobilité européenne des jeunes et plus particulièrement celui des professeurs de l'enseignement secondaire et universitaire. Cet effort n'est pourtant pas suffisamment valorisé, ni soutenu financièrement et administrativement par une politique publique forte.

Ce rapport constitue une synthèse des informations recueillies pendant une année intense d'auditions, qui sans être exhaustives, ont permis de tirer au clair le rôle de chacun dans ce jeu d'acteurs complexe et parfois discordant.

Riche en informations sur les dispositifs, sur les obstacles rencontrés par les jeunes, ce rapport sera suivi d'ateliers participatifs organisés directement avec des jeunes afin de connaître leur envie ou leur absence d'envie de partir à l'étranger. Lors de sa présentation en séance plénière, ce travail a inspiré de très nombreuses réactions et suggestions avec toujours en filigrane le souhait d'initier les jeunes à l'autonomie et à l'ouverture d'esprit que l'on forge en faisant un pas vers l'inconnu.

Éric CHEVÉE, Président du CESER Centre-Val de Loire

# DELIBERATION

Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

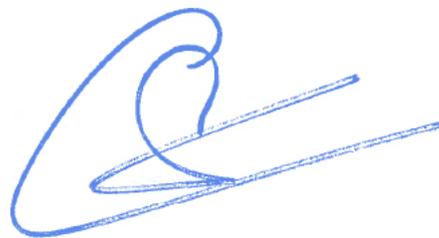
Vu l'avis des 4 commissions en date des 5 et 6 décembre 2023,

Vu l'avis du Bureau en date du 11 décembre 2023,

Monsieur Hervé COUPEAU, rapporteur entendu,

DÉLIBÈRE

Rapport adopté à l'unanimité.

A blue ink signature, appearing to be 'Eric Chevée', written in a cursive style.

Le Président du CESER Centre-Val de Loire  
Éric CHEVÉE

# INTRODUCTION



**Hervé COUPEAU**

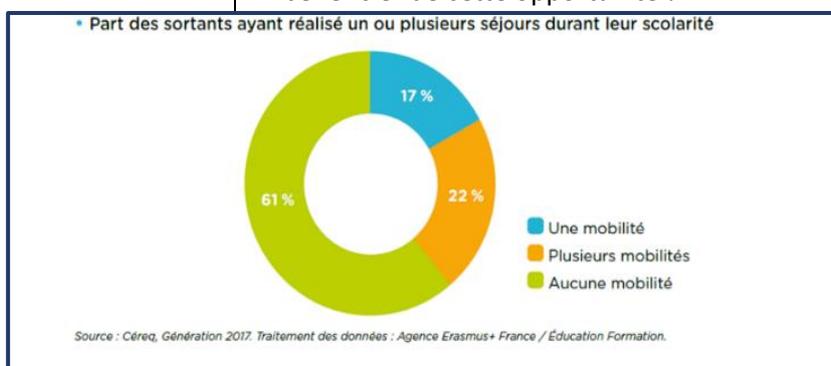
Vice-Président Europe et International  
1<sup>er</sup> collèè

Il ne va pas de soi, pour un jeune, de partir à l'aventure dans un pays étranger, même européen, pour parfaire son éducation quel que soit le mode d'apprentissage au sein d'une université ou non. La barrière de la langue, la peur de l'inconnu, mais aussi et parfois surtout le manque de moyens

financiers font que les jeunes renoncent à se lancer dans un voyage qui leur serait pourtant bénéfique à bien des égards : épanouissement personnel, ouverture d'esprit (sur la diversité et la citoyenneté), acquisition de compétences, apprentissage d'une langue étrangère, etc. Le CESER constate qu'il faudrait avant tout susciter l'envie de voyage et de découverte. Les dispositifs d'aide ne manquent pas. Le programme européen ERASMUS + occupe une place privilégiée. Aujourd'hui, le CESER voudrait émettre quelques préconisations pour améliorer la diffusion de l'information, développer la culture de la mobilité européenne, l'égalité d'accès de tous les jeunes du Centre-

Val de Loire, du primaire à l'université, à l'opportunité de partir dans un pays étranger durant leur cursus. D'après l'étude du CEREQ<sup>1</sup> datant de mai 2023, l'analyse de l'accès à l'emploi pour les sortants de l'enseignement supérieur, montre que ceux qui ont réalisé une mobilité accèdent plus rapidement et plus durablement à l'emploi ; ils sont également moins souvent dans une situation de chômage persistant ou récurrent. Reconnue pour être un véritable levier dans le parcours professionnel, personnel et citoyen, la mobilité européenne est cependant loin de concerner l'ensemble des jeunes.

D'après la même étude du CEREQ, une large partie de la mobilité des jeunes se réalise au collèè et au lycée et plus une personne est partie jeune plus la probabilité qu'elle reparte augmente. Parmi les jeunes ayant été enquêtés par le CEREQ seuls 39 % sont partis pour un séjour à l'étranger. 61 % d'entre eux n'ont pu bénéficier de cette opportunité !



## PROBLÉMATIQUE :

Dans un premier temps, il est apparu aux conseillers et aux conseillères du CESER Centre-Val de Loire que la question de la démocratisation de l'accès à cette mobilité était tout à fait fondamentale. D'ailleurs, la Commission européenne a communiqué sur le fait que seuls 4 % des jeunes européens

profitent du programme ERASMUS +, et a identifié la démocratisation de la mobilité européenne comme axe prioritaire de développement. D'une part, le programme bénéficie largement aux jeunes inscrits dans un parcours universitaire et d'autant plus s'ils se situent au niveau de la troisième année de

<sup>1</sup> La mobilité européenne et internationale des jeunes. Analyse de l'enquête Génération 2017 (Céreq), L'observatoire Erasmus +, N°21, mai 2023

licence ou du master. D'autre part, force est de constater que l'accès à la mobilité européenne n'est pas aisé pour certains et en particulier pour les jeunes en difficulté et vulnérables. En réalité, la mobilité européenne des jeunes concerne uniquement un cercle restreint de personnes, et ce, malgré les politiques incitatives de l'Union européenne et la popularité, toute relative, de ses programmes.

Pour la programmation 2021-2027, le budget total dont dispose le programme Erasmus+ est en forte hausse. Il est désormais doté de 26,2 milliards d'euros, soit une hausse de 80 % par rapport au budget précédent, établi en 2014 à 14,7 milliards d'euros. L'objectif est de tripler le nombre de mobilités européennes et internationales par rapport à la période 2014-2020 (de 4 millions à 12 millions d'apprenants). La programmation 2021-2027 ne vise pas seulement à augmenter le nombre d'apprenants, elle vise la participation des personnes provenant de milieux socio-économiques défavorisés. Elle prévoit également de toucher les personnes vivant en milieux ruraux et isolés ou encore les personnes en situation de handicap.

Compte tenu de l'absence de données régionales sur le sujet de la démocratisation de la mobilité européenne et malgré l'intérêt du sujet, le groupe de travail a fait le choix de réorienter le sujet de l'étude. En effet, étudier la démocratisation au niveau régional constitue un véritable défi, car si l'état de l'art national en la matière est relativement fourni, les productions au niveau régional sont inexistantes. Pour traiter ce sujet, il aurait fallu commander une enquête sur les caractéristiques socio-économiques des bénéficiaires, de leurs parents ainsi que le niveau de diplôme des bénéficiaires du collège jusqu'au doctorat etc. Enquête qui aurait dû être complétée par un état des lieux de la mobilité hors cadre scolaire.

C'est pourquoi, le groupe de travail a orienté le sujet en direction de l'analyse de la stratégie des acteurs. Au cours des auditions réalisées par le CESER, il est apparu que les structures intervenantes dans ce domaine étaient fort nombreuses, que leurs natures étaient hétérogènes et qu'elles œuvraient pour des publics différents voire dispersés. C'est pourquoi, ce foisonnement d'acteurs, motivés, mais non coordonnés, a finalement fait l'objet de la présente étude. Au fil de ce rapport, le lecteur constatera qu'il n'existe pas de réel chef de file pour porter et structurer cette politique pourtant riche d'enjeux pour la jeunesse de la région. Certes, la Commission européenne donne des objectifs, oriente les actions par le biais du programme Erasmus + que les deux Agences, situées l'une à Bordeaux et l'autre à Paris, pilotent pour la France. Cependant, les Agences n'ont pas vocation à coordonner les acteurs régionaux. De plus, à l'heure d'aujourd'hui, elles n'ont pas de relais de proximité en centre-Val de Loire. Elles accordent des accréditations, elles permettent de constituer des consortiums mais serait-il souhaitable qu'elles jouent un rôle dans la gouvernance territoriale ? Ou appartient-il aux acteurs régionaux de mieux se fédérer ? Et ce d'autant plus qu'Erasmus + ne concerne pas toutes les mobilités des jeunes dans notre région ?

Ainsi, l'objectif de ce rapport est de contribuer à ce que les jeunes surmontent les obstacles qui les empêchent de faire ou d'envisager un séjour à l'étranger. Comment ? En observant le rôle et la place de chaque acteur dans ce réseau protéiforme. Tous les intervenants de ce domaine d'action sont apparus motivés et semblent prêts à appuyer sur le bouton « démarrer » d'une coopération structurante. Le CESER a tenté de détecter les freins et les marges de manœuvre pour améliorer la visibilité de l'ensemble.

## ÉLÉMENTS DE MÉTHODOLOGIE

La mobilité européenne des jeunes sera traitée depuis le collège jusqu'à l'enseignement supérieur. Une large place sera accordée à cette mobilité dite « formelle » ou « encadrée », c'est-à-dire celle qui se déroule pendant la scolarité. Cependant, les séjours hors cadre scolaire relevant de la mobilité « informelle » feront l'objet d'une attention qui même si elle est modeste en soulignera les apports.

La période de crise sanitaire a profondément affecté le secteur des échanges internationaux et la mobilité transnationale a subi un ralentissement hors norme qui semble se résorber aujourd'hui. Il faut avoir ce contexte à l'esprit pour bien interpréter les données communiquées dans le texte qui suit.

Le CESER avait initialement pour objectif de traiter la mobilité sortante et entrante mais l'insuffisance de données sur les flux entrants l'a fait renoncer à cette analyse. En effet, ces flux échappent aux acteurs locaux car ils sont

du ressort des pays d'origine. Là encore une enquête pourrait être menée ne serait-ce que pour affiner les données sur l'attractivité du territoire régional. Le CESER présente ici un zoom sur la base d'éléments fournis par certains acteurs.

Le choix du groupe de travail a été d'orienter l'étude sur la mobilité européenne, c'est-à-dire sur les flux de jeunes sortants de notre région pour aller vers des destinations du continent européen, mais il est parfois question de mobilité internationale, car il n'est pas toujours possible de distinguer les deux.

Le vocable « mobilité » est fréquemment employé pour ne pas répéter l'expression « mobilité européenne des jeunes mais il n'est aucunement question des transports.

Enfin, considérant la multiplicité des dispositifs et le grand nombre d'acteurs intervenants dans le champ de l'étude, il est à signaler que l'exhaustivité n'a pas été recherchée.

# PARTIE I – LES ACTEURS INSTITUTIONNELS : UN FOISONNEMENT DE DISPOSITIFS

## 1. LE RECTORAT, UN ACTEUR INCONTOURNABLE

Le Rectorat occupe une place centrale dans le paysage de la mobilité européenne et internationale des jeunes ne serait-ce que parce qu'il administre 445 000 élèves, soit un vivier considérable de jeunes susceptibles d'être concernés par cette mobilité. Il bénéficie pour cela des services de la Délégation Régionale Académique Europe et International

(DAREIC). Parallèlement, la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'engagement et au Sport (DRAJES) rattachée au Rectorat, possède des missions qui couvrent la mobilité informelle. Le poids et l'influence du Rectorat en matière de mobilité pourraient s'amplifier si l'articulation entre les deux services était plus importante.

### 1.1 LA DAREIC

Le Délégué de Région Académique aux Relations Européennes Internationales et à la Coopération (DRAEIC), est un conseiller technique du Recteur. Chargé d'impulser et de piloter la politique internationale de la région académique, définie par le Recteur d'académie, en déclinaison des orientations nationales.

Chaque académie définit une stratégie et un plan d'action pour développer sa dimension européenne et internationale. Le délégué accompagne, de la maternelle aux BTS, les équipes éducatives des écoles et des établissements dans leur démarche de projets européens ou internationaux en leur apportant conseils, expertise, information et formation.

#### FINANCEMENT :

L'académie a constitué deux consortiums d'établissements afin de bénéficier de financements auprès de l'agence Erasmus+.

L'académie dispose d'un budget annuel de l'ordre de 3,5 millions d'euros pour organiser des mobilités :

- immersion en établissement scolaire étranger pour les élèves,

- stage en entreprise pour les élèves,
- projet collectif impliquant un partenaire étranger pour les élèves,
- formation et séminaire, notamment stages de langues vivantes dans un pays étranger pour les personnels,
- observation d'un établissement scolaire ou d'une structure éducative à l'étranger pour les personnels.

## FREINS / MARGES DE PROGRESSION :

D'après les données transmises par la DRAEIC (tableau ci-dessous), depuis la crise sanitaire qui a atteint son pic en 2020-2021 avec aucun départ, le rythme des séjours n'a pas retrouvé l'ampleur des années avant Covid. On peut également regretter que les stages en entreprise qui concernent les élèves des lycées professionnels et des BTS soient si peu nombreux quelle que soit la période considérée.

**Tableau N°1 : Les mobilités relevant du Rectorat de 2018 à 2023**

	Voyages scolaires	Nombre élèves	Stages en entreprise
2018-2019	740	28 000	350
2019-2020	185	5 200	150
2020-2021	0	0	0
2021-2022	136	4 625	100
2022-2023	333	12 765	350

Source : Rectorat

Si l'on tient compte de l'ambition exprimée par le Chef de l'Etat lors de son discours sur l'Europe en septembre 2017 à la Sorbonne : « En 2024, la moitié d'une classe d'âge doit avoir passé, avant ses 25 ans, au moins six mois dans un autre pays européen », la région Centre-Val de Loire ne se situe pas dans les objectifs.

Toutefois, ces objectifs n'apparaissent pas réalistes et ne tiennent pas compte de la

## 1.2 LA DRAJES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, date de la mise en place de la réforme territoriale de l'Etat, l'ancienne Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) est devenue la DRAJES. Rattachée au rectorat de la région académique, elle a un rôle d'appui, de

<sup>2</sup> L'agence Erasmus+ Jeunesse et Sport a la charge de la gestion du Corps européen de solidarité, du

### Stratégie de l'académie

Travailler avec les enseignants référents pour l'action européenne et internationale pour les aider à proposer des projets à leur chef d'établissement.

Développer les partenariats entre établissements notamment en s'appuyant sur les 3 régions partenaires européennes de l'académie d'Orléans-Tours : Abruzzes (Italie), Catalogne (Espagne), Saxe-Anhalt (Allemagne).

Diversifier les destinations où se rendent les élèves pour ne pas se concentrer sur l'Allemagne, l'Irlande, l'Espagne.

Augmenter le nombre de mobilités permettant une forte interaction avec des pays européens : stage en entreprise, immersion en établissement scolaire, projet inter-établissements.

carence en moyens humains et financiers. Ils ne tiennent pas compte non plus du fait que le montage de ces projets est souvent considéré comme trop complexe ou trop exigeant. Les acteurs estiment, en effet, que le montage de dossier est trop technique et qu'ils manquent de temps pour se lancer dans des dossiers complexes.

coordination, et d'animation à destination des acteurs de la jeunesse et de l'éducation dite « non formelle ». Elle met en œuvre la déclinaison française des volets Jeunesse et Sport du programme européen Erasmus+ et du Corps européen de solidarité en Centre-Val de Loire<sup>2</sup>.

programme Erasmus+ dans sa partie Jeunesse ainsi que de l'animation de son volet Sport. Elle finance

L'enjeu est de proposer une politique de mobilité en complémentarité avec la mobilité encadrée de l'enseignement scolaire.

La DRAJES met également en œuvre des dispositifs hors Erasmus + et conduit des actions propres au Centre-Val de Loire :

**Elle informe sur l'OFAJ (Office Franco-Allemands pour la Jeunesse) :** l'OFAJ a des correspondants dans les services déconcentrés de l'Etat et dans les Lander allemands.

Elle participe à mettre en œuvre **l'ISI du FONJEP** : L'ISI (Initiative pour la Solidarité Internationale) permet une mobilité à l'étranger, notamment dans le cadre des dispositifs d'engagement et de solidarité internationale déjà soutenus par le MEAE (Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères). La DRAJES propose un accompagnement pour le développement de futurs projets.

**Corps européen de solidarité** : le Corps européen de solidarité est un programme de

#### **FREINS / MARGES DE PROGRESSION :**

La DRAJES constate, si certaines communes s'engagent dans l'accompagnement des programmes de mobilité, ce n'est pas le cas des intercommunalités qui ne sont pas sensibilisées à la thématique. Elles n'ont pas l'habitude de gérer l'aspect administratif et budgétaire des programmes de mobilité. De plus, elles manquent souvent de moyens humains et financiers.

La DRAJES observe un décrochage relatif de notre région par rapport à d'autres régions. En

---

à ce titre, dans le cadre d'appels à projets, des activités mises en place par des jeunes ou des organismes publics ou privés.

l'Union européenne qui offre la possibilité aux jeunes de s'engager sur une activité de solidarité en France et en Europe. Les jeunes ne percevront aucune rémunération, mais leurs frais de voyage, de logement, de subsistance et d'assurance seront pris en charge pour toute la durée de l'activité.

**La DRAJES a créé avec l'association CENTRAIDER le Parcours d'Accompagnement vers l'International (PAVI) :** cette action propose des accompagnements et des formations pour développer la mobilité. PAVI permet de monter des projets tout en se formant aux dispositifs. L'avantage de cette action est qu'elle est itérative ce qui permet à la DRAJES de voir les acteurs plusieurs fois afin de les mettre en confiance pour les conduire vers l'action.

Pour les agents de la DRAJES, il faudrait convaincre des structures qui ne sont pas dans le champ traditionnel de la jeunesse comme les associations de l'environnement à s'investir dans des projets de mobilité pour les jeunes.

effet, pour l'année 2019 : 90 jeunes sont partis dans le cadre d'Erasmus + jeunesse et sport, ce qui pour l'ensemble de la région paraît peu. Quant à Corps européen de solidarité seuls 5 jeunes sont partis. Ce décrochage s'explique de plusieurs manières : tout d'abord, il faut constater que les jeunes ont envie de mobilités individuelles alors que les programmes proposent des mobilités collectives. Il faut ensuite prendre conscience des limites en termes de moyens humains pour développer la mobilité.

## 2. LE CONSEIL REGIONAL : UN ACTEUR ENGAGÉ

La région se caractérise par une action multiforme qui se traduit par des soutiens financiers sous forme de bourses ou de subventions dont les jeunes sont bénéficiaires. Elle s'engage au titre de diverses prérogatives généralement acquises au fil du temps. Les actions en faveur de la mobilité sont induites par son rôle en matière d'orientation, de coordination des politiques jeunesse, par son affirmation en matière de coopération internationale et par son partenariat avec les établissements de l'enseignement supérieur. La légitimité de la Région à agir dans ce

domaine étant multiple, celle-ci a organisé son intervention de manière fragmentée et non sous une même bannière ou dans un même pôle. Les modalités d'intervention sont distinctes et l'on recense 4 dispositifs différents :

- Mobicentre
- 100 % éducation
- Eurométiers
- CAPEI

### 2.1 MOBI-CENTRE

Mobi-Centre est une aide financière à la mobilité internationale, attribuée aux étudiants qui réalisent, au moins, un stage professionnel de quatre semaines ou un séjour d'études de deux mois, à l'étranger. Elle ne concerne que les formations initiales – hors formation continue et alternance – des établissements d'enseignement supérieur du Centre-Val de Loire délivrant un diplôme reconnu par l'État.

La Région a confié la gestion des aides Mobi-Centre aux établissements d'enseignement supérieur. L'étudiant doit donc se rapprocher de son établissement au moins 2 mois avant son départ à l'étranger pour pouvoir prétendre à l'attribution de l'aide Mobi-Centre.

D'après les informations recueillies auprès du Conseil régional les principaux bénéficiaires de l'aide en chiffres absolus sont les étudiants des deux universités régionales et les grandes

écoles (au sein desquelles les mobilités sont très souvent obligatoires).

#### Montant des aides accordées par la Région Centre Val de Loire

Etudiants non bénéficiaires d'une autre aide	250 euros au départ 250 euros par mois
Etudiants bénéficiaires de l'AMI <sup>3</sup>	250 euros au départ 150 euros par mois
Etudiants bénéficiaires d'ERASMUS ou aides autres qu'AMI	250 euros au départ 0 euro par mois
Etudiants bénéficiaire d'ERASMUS + AMI ou autres aides ministérielles	0 euro au départ 0 euro par mois

Pour l'année universitaire 2019-2020, la Région a attribué 1 2670 000 euros. Entre 2020 et 2021, pic du Covid, le montant a été de 503 000 euros, la crise du Covid a, en effet, gelé de nombreuses initiatives.

un stage international. L'AMI est cumulable avec une aide au mérite, avec la bourse sur critères sociaux et la bourse Erasmus+.

<sup>3</sup> Aide à la mobilité internationale (AMI) : l'aide à la mobilité internationale (400€ / mois) permet de suivre une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou d'effectuer

## FREINS / MARGES DE PROGRESSION :

Parmi les bénéficiaires du dispositif Mobi-centre, il est regrettable que les étudiants des BTS partent peu en séjour à l'étranger ; Ces élèves devraient recevoir une incitation

particulière. Mobi-centre demeure un dispositif pertinent et qu'il convient de renforcer.

## 2.2 100 % EDUCATION, 100 % MOBILITÉ INTERNATIONALE

Il s'agit d'un appel à projet annuel qui concerne tous les lycéens de l'enseignement général, technologique et professionnel des établissements publics ou privés sous contrat, relevant des ministères de l'Éducation Nationale ou de l'Agriculture et de la Forêt. Ce dispositif correspond au souhait d'atteindre l'égalité des chances, de permettre à tous les jeunes de partir. L'orientation et l'insertion professionnelle est favorisées par l'acquisition d'une plus grande la confiance en soi.

Créé en 2005, le dispositif « 100 % Education » a pour objet d'offrir aux porteurs de projet, un accompagnement sur 7 thématiques dont celle de la mobilité. Cette dernière s'articule en 2 volets : la mobilité européenne pour les séjours pédagogiques en Europe (les pays éligibles sont ceux retenus par le dispositif Erasmus +, ainsi que le Royaume-Uni) et la mobilité internationale pour les séjours comprenant un volet solidarité partout dans le monde (hors Europe) et en Europe (uniquement pour les BTS et classes préparatoires).

Financement : Le forfait moyen alloué par la Région est de 300 € par élève. Le complément apporté par les familles ne peut excéder 120 €.

Le reste est du ressort du lycée (levée de fonds, etc.).

**Tableau N°2-Les mobilités relevant du dispositif 100 % mobilité**

	Nb de Projets	Subventions	Elèves bénéficiaires
2018-2019	139	1 377 502 €	4843
2019-2020	125	1 127 442 €	4632
2021-2022	77	810 575 €	3009

Source : Conseil régional

Malgré la crise sanitaire, le flux élèves vers l'étranger semble reprendre dès 2021. Ce dispositif, dont les bénéficiaires se répartissent plutôt équitablement sur le territoire semble bien correspondre à la demande des élèves et de leurs parents. Cependant, si l'on considère l'ensemble des élèves partis au cours de l'année 2018-2019 (28 000 élèves déclarés par le rectorat) seul 17 % d'entre eux ont pu bénéficier du dispositif régional. Or, si le nombre de bénéficiaires augmentaient considérablement, comment le Conseil régional pourrait-il financièrement faire face ?

## FREINS / MARGES DE PROGRESSION :

Les services de la Région constatent que les jeunes inscrits dans les filières plus professionnelles et technologiques partent moins facilement que des sections européennes ou des filières double parcours (ABIBAC ou ESABAC). D'ailleurs, pour corriger certaines inégalités (sociales et territoriales), le

Conseil régional prendra en compte le point d'indice de position sociale des établissements.

Parmi les freins à la mobilité, la connaissance des langues particulièrement faible en France retient les élèves, mais aussi les problèmes de sécurité.

## 2.3 LE CONSORTIUM ERASMUS + (EURO MÉTIERS)

Le consortium porté par la Région Centre-Val de Loire vise trois publics différents :

- Les lycéens agricoles
- Les apprentis
- Les jeunes diplômés

### FINANCEMENT :

Pour les lycéens agricoles par exemple, le montant forfaitaire de la bourse accordée est de 300€ par bénéficiaire et par semaine de stage effectuée. Ce montant couvre pour partie le transport, les frais de séjour et d'assurance.

Le nombre de jeunes partis grâce à ce dispositif s'élève à 365 jeunes en 2021. Contrairement

La Région assure l'ingénierie, la mise en œuvre administrative, la gestion financière de projets de mobilité et procède aux versements de bourses selon le public concerné.

aux projets antérieurs, seuls les établissements agricoles, pour la partie « lycées » sont membres de ce consortium. Le Rectorat d'Académie a souhaité créer un consortium avec les lycées professionnels relevant de sa compétence

## 2.4 CAPEI (CADRE D'APPUI AUX PROJETS EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX)

Ce dispositif comporte trois axes : comprendre (axe 1), agir (axe 2), bouger (axe 3). L'objectif de l'axe 3, est d'accompagner les jeunes de la région dans leur découverte et leur

Types de projets éligibles :

- Projet de mobilité à l'international de jeunes résidant en Centre-Val de Loire, âgés de 10 à 30 ans

### FINANCEMENT :

Le coût total du projet est plafonné à : 6 000 € dans les pays éligibles à l'APD (Aide publique au

### FREINS / MARGES DE PROGRESSION :

Selon la Région, plusieurs marges de progression existent :

- Tout d'abord, il faudrait former un grand nombre d'animateurs socio-culturels à l'accompagnement et au montage de projets sur la mobilité européenne et internationale notamment au sein des associations de jeunesse.

engagement à l'International par le soutien aux actions de mobilité collective et individuelle hors du cadre scolaire.

- Rencontres de groupes de jeunes à l'international
- Chantiers de solidarité internationale
- Envoi de volontaires pour des missions européennes et internationales

développement) et 3 000 € pour les autres pays.

- Autre chantier important : l'amélioration de l'accès de tous les jeunes à la mobilité. La Région a le souhait de toucher les jeunes urbains mais surtout les jeunes habitants dans le milieu rural.
- Il y a urgence à simplifier les dispositifs tels CAPEI car les dossiers sont complexes à produire par rapport aux montants alloués.

- Il faudrait savoir mettre les parents (accompagnateurs, éducateurs) en confiance car certains peuvent être un frein à la mobilité notamment lorsqu'eux-mêmes ne sont jamais partis en séjours à l'étranger. Il existe une reproduction sociale au sein des publics mobiles, ce qui met en évidence un frein socioculturel puissant.

- Est également très présent, le souhait partagé entre les jeunes et la Région d'assurer des mobilités durables, sobres en carbone en privilégiant les trains de nuit et des abonnements SNCF type Pass InterRail.
- Dernier point de progression : améliorer la reconnaissance de la valeur des compétences acquises en mobilité.

### 3. PÔLE EMPLOI : UN ACTEUR À DÉCOUVRIR

Pôle Emploi agit de différentes manières à la faveur de la mobilité : il offre la possibilité de trouver un travail à l'étranger via son réseau d'EURES (EUROpean Employment Services) qui permet de trouver des offres d'emploi, des conseils et des informations pour chacun des pays d'Europe. Mais aussi, l'action de Pôle Emploi concerne la mobilité via Erasmus + pour des stages courts (3 mois) ou longs (6 mois).

On note deux originalités dans ce dispositif : d'une part, Pôle Emploi fait appel à un prestataire pour gérer les aspects logistiques,

matériels, linguistiques et de suivi dans l'entreprise en lien avec un tuteur d'autre part. Il offre aussi une formation linguistique de 70h axée « anglais professionnel » avant le départ.

Le bilan national d'Erasmus + via Pôle Emploi montre que le taux de retour à l'emploi est de 65,5 % et que le taux de satisfaction des demandeurs d'emploi est de 95 % pour la période 2021-2023. Les publics prioritaires représentent 18,5 % (CEJ Contrat engagement jeune 10%, RSA 6%, TH Travailleur handicapé 2%).

#### FREINS / MARGES DE PROGRESSION :

En Centre-Val de Loire, pour la période 2021-2023, Pôle Emploi a permis le départ de 46 stagiaires (sur 583 bourses nationales) soit 8 % des envois nationaux. Pôle emploi estime qu'il faut encore améliorer la préparation les

stagiaires aux aspects socio-culturels du pays d'accueil et améliorer la préparation linguistique mais surtout éviter l'inadéquation des placements en entreprise vis-à-vis des attentes des participants.

### 4. LE PROGRAMME ERASMUS + : L'INITIATEUR/PROMOTEUR

Erasmus est un acronyme (« European Action Scheme for the Mobility of University Students », en français « Programme d'action européen pour la mobilité des étudiants ») choisi en 1987 en hommage au chanoine humaniste et théologien néerlandais Érasme, en latin Erasmus (1465–1536), qui a voyagé à travers l'Europe pour s'enrichir des différentes cultures et développer son humanisme. En 2014, le programme ERASMUS est renommé

« ERASMUS + ». Il rassemble alors plusieurs programmes de mobilité auparavant distincts.

Un programme qui vise à soutenir des actions en faveur de la mobilité européenne dans les domaines de l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Les bénéficiaires peuvent être des élèves de collège, de lycée, des stagiaires, des apprentis, des étudiants, des enseignants, des formateurs, des demandeurs

d'emploi, des bénévoles. Ce programme est donc ouvert à : l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur, l'enseignement et la formation professionnels, l'éducation des adultes, la jeunesse (éducation non formelle) et le sport.

Un particulier (enseignant, étudiant, apprenti etc.) doit, pour bénéficier du programme, impérativement prendre contact avec un établissement ou organisme bénéficiant de financements Erasmus +. Les organismes bénéficiant de financement par le programme ERASMUS + sont : les établissements, les organisations, les associations, les collectivités territoriales. Ces entités doivent déposer faire acte de candidature auprès des agences Erasmus + pour obtenir une accréditation.

En France, le programme européen Erasmus+ est géré par deux agences nationales qui travaillent en coopération avec le niveau national et avec le niveau européen.

- L'agence Erasmus+ France/Education-Formation se situe à Bordeaux (GIP placé sous la tutelle du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).
- L'agence Erasmus+ France/Jeunesse et Sport se situe à Paris (GIP depuis le 1er janvier 2016 sous la tutelle du ministère du Travail, de l'emploi et de la Formation professionnelle et du Dialogue social).

L'accréditation constitue une étape importante car elle permet d'indiquer que l'entité candidate a élaboré un plan de mobilité de grande qualité (diffusion des résultats des projets en interne et en externe par exemple). Les candidats peuvent solliciter une accréditation ERASMUS + pour leur organisme ou une accréditation ERASMUS + en tant que coordinateur d'un consortium de mobilité.

Être membre d'un Consortium est un moyen pour des établissements de confier l'organisation des mobilités et la gestion administrative et financière à un établissement ou organisme disposant des ressources pour le

faire. Mais c'est aussi la possibilité de s'organiser par territoire, cursus spécifique ou par thématique et avoir ainsi une meilleure visibilité internationale.

Pour l'enseignement supérieur, l'adhésion à la charte Erasmus (ECHE - European Charter for Higher Education) constitue une étape préalable et obligatoire à la participation des établissements d'enseignement supérieur aux différentes actions du programme ERASMUS+. Une fois la Charte ECHE obtenue par l'établissement d'enseignement supérieur, celui-ci sera éligible pour répondre aux appels à propositions Erasmus+ annuels permettant de financer des projets de mobilité ou de coopération. La Charte conduit, entre autres, les établissements à assurer l'égalité des chances des bénéficiaires (non-discrimination et inclusion) et à inciter les participants à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement.

#### **Les pays éligibles au programme Erasmus +**

- Les États membres de l'Union Européenne
- Les pays tiers associés au programme :
  - Les membres de l'Association européenne de libre-échange qui sont membres de l'Espace économique européen : la Norvège, le Liechtenstein, l'Islande.
  - Les pays en voie d'adhésion, les pays candidats potentiels : République de Macédoine du Nord, République de Turquie et République de Serbie.

**La bourse Erasmus+ enseignement supérieur :** cette aide est destinée aux étudiants effectuant des études ou un stage à l'étranger dans le cadre du programme Erasmus. Toutes les universités françaises ainsi que la majorité des autres établissements d'enseignement supérieur participent au programme Erasmus+. Le montant de la bourse Erasmus+ dépend du type de mobilité (séjour d'études ou stage) et du pays de destination. Le montant est généralement compris entre 225 € et 824 € par mois en fonction de la mobilité et du pays.

**Complément « inclusion »** : un complément de 250 € par mois est versé à ceux qui remplissent certains critères, comme :

- être en situation de handicap ou d'affection longue durée (ALD)
- être boursier sur critères sociaux échelon 6 ou 7
- vivre en zone rurale
- vivre en QPV (quartier prioritaire la ville)

La bourse Erasmus+ et ses éventuels compléments en fonction de la situation du bénéficiaire peuvent être cumulée à la bourse sur critères sociaux ainsi qu'à l'Aide à la mobilité internationale.

#### **La mobilité pour les élèves :**

Tous les élèves peuvent bénéficier du programme ERASMUS quel que soit leur niveau scolaire. Les établissements doivent monter un projet ERASMUS+ que ce soit un établissement de la petite enfance ou un établissement scolaire (maternelle, primaire, collège ou lycée) public ou privé.

Durée de la mobilité : 2 jours à un an.

- Périodes de mobilité individuelle de courte durée des élèves pour étudier dans une école partenaire ou effectuer un stage en Europe (10 à 29 jours) ;
- Périodes de mobilité individuelle de longue durée des élèves pour étudier dans une école partenaire ou effectuer un stage en Europe (30 à 365 jours) ;
- Périodes de mobilité de groupe d'élèves pour apprendre en classe avec les pairs d'un autre pays européen (2 à 30 jours, au moins 2 élèves par groupe) ;

Le montant des aides financières en pratique :

- Mise en œuvre de la mobilité, de 100 à 500 euros par élève pour l'établissement.
- Frais de voyage jusqu'à 1500 euros selon la destination.
- Frais de séjour jusqu'à 53 euros par jour, par participant.
- Soutien pour l'inclusion : 100 euros par participant + prise en charge pour les élèves les plus éloignés de la mobilité (ZRR zone de revitalisation rurale).

## PARTIE II-LES ACTEURS EN RELATION DIRECTE AVEC LES JEUNES.

Même si les acteurs du domaine de la mobilité européenne est confronté à des montages de

dossiers complexes et chronophages, ils restent motivés et engagés.

### 5. LES ACTEURS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION

#### 5.1 L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE : DES INITIATIVES REMARQUABLES CONFRONTÉES AU MANQUE DE MOYENS.

La mobilité dans l'enseignement secondaire se caractérise par des séjours collectifs courts (5 jours en moyenne) avec un hébergement en famille ou à l'hôtel voire en auberge de jeunesse. Que ce soit en collège ou en lycée, l'initiative et l'organisation du voyage repose entièrement sur les professeurs. Certains établissements ont des partenariats avec des établissements à l'étranger ; les élèves peuvent alors bénéficier de l'accueil en familles.

Généralement organisés en équipe, les professeurs prennent sur leur temps libre (en dehors des cours, de la préparation des cours et des corrections) pour prendre des contacts avec des agences de voyages ou avec des transporteurs (car ou train). Ils réservent l'hébergement. Tout ceci, complètement bénévolement, sans aucune compensation financière.

#### FREINS / MARGES DE PROGRESSION :

La mobilité européenne des élèves, si elle était un véritable un objectif national et européen, devrait être encouragée soit par la présence d'un responsable des échanges rémunéré pour assumer cette fonction, soit par l'introduction d'une obligation pour tous les professeurs d'organiser des échanges tous les 2 ou 3 ans, avec un budget par établissement.

Il est aussi nécessaire de présenter aux familles les coûts finaux dès l'esquisse du projet.

Les efforts envers les enseignants pour faciliter leur tâche doivent se doubler d'une sensibilisation des familles. Les parents constituent parfois un frein au départ des jeunes, pour des raisons financières, par méconnaissance des bénéfices pour l'élève, par crainte de l'insécurité, etc.

**Les freins financiers dans les quartiers défavorisés** : sur la base de l'indice de position sociale, les établissements où l'indice est bas, devraient recevoir une aide appropriée

**Les freins financiers des familles** : les fonds sociaux des établissements devraient être mieux utilisés afin de permettre à tous les élèves de participer à des séjours à l'étranger. Or ces fonds ne sont dépensés qu'à la hauteur de 20 % par an.

**Freins liés à la méconnaissance des bénéfices de la mobilité** : Les familles gagneraient à être informées des avantages de cette mobilité au niveau culturel mais aussi au niveau professionnel car une mobilité bien vécue durant le secondaire entrainera très certainement d'autre mobilité plus tard

**Freins pour les publics vulnérables** : il est nécessaire de mettre en œuvre de l'inclusion des jeunes en situation de handicap. Un dispositif particulier encadrant le handicap doit être conçu et implémenter.

## 5.2 CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS (CFA) : DES ACTEURS A FORT POTENTIEL.

Au niveau national, les responsables du programme Erasmus constatent que malgré le succès de la voie de l'apprentissage, les échanges internationaux n'ont que très peu progressé pour les apprentis. On en dénombre aujourd'hui à peine quelques milliers. Ils étaient près de 25.000 en 2018 (contre 600.000 étudiants) et quasi exclusivement pour des stages de moins de 4 semaines.

Présente sur les 6 départements de la région CVL, l'Université régionale des métiers et de l'artisanat (URMA) comptait 3 576 apprentis pour l'année 2022-2023. Sur l'ensemble des

inscrits, seuls 159 apprenants sont partis à l'étranger dans le cadre du programme Erasmus soit 1,89 % des effectifs globaux.

On note qu'en Centre-Val de Loire, comme au niveau national, les séjours des apprentis sont globalement courts, d'une durée d'une semaine ou deux, certains, environ une dizaine de jeunes sont parvenus en 2022-2023 à réaliser des immersions dans le milieu de l'entreprise sur une durée de 6 mois voire plus. Ceci est d'autant plus remarquable qu'il existe encore, malgré des avancées législatives concrètes, des freins juridiques et financiers à cette mobilité.

### FINANCEMENTS :

Les mobilités des apprentis bénéficient de l'appui de la Région qui coordonne un consortium Erasmus + regroupant plusieurs

CFA de la région. Ce consortium permet aux CFA de déposer leur demande de bourses auprès de la Région qui les transmet à l'Agence ERASMUS. Voir le consortium Erasmus +.

### FREINS / MARGES DE PROGRESSION :

Le premier frein à lever est financier est celui de la rémunération : la question de savoir qui assume la rémunération lorsque l'apprenti est en mobilité est capitale. A l'heure actuelle une mise en veille de certaines clauses du contrat d'apprentissage est envisageable, c'est-à-dire qu'une convention de mobilité peut être signée entre l'apprenti, le CFA et l'établissement partenaire ou un organisme d'accueil situé à l'étranger. Lors de la « mise en veille » du contrat de travail, c'est l'organisme

de formation ou l'entreprise d'accueil qui devient seule responsable des conditions d'exécution du travail de l'alternant.

Il se voit appliquer les dispositions légales et conventionnelles en vigueur dans le pays d'accueil :

- santé et sécurité au travail ;
- rémunération et durée du travail ;
- repos hebdomadaire et jours fériés.

### 5.3 LYCEES AGRICOLES ET CFA AGRICOLES : DES ACTEURS CONVAINCUS DU BIEN-FONDE DE LA MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE.

La mobilité européenne et internationale constitue une préoccupation primordiale de l'Enseignement et la formation professionnelle agricole car inscrite dans ses missions fondamentales. Des actions de coopération internationale doivent mener notamment pour favoriser les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants. La coopération internationale et la mobilité, ne sont pas des dimensions supplémentaires dans le processus de formation. Elles doivent être intégrées dans chaque étape et dans chaque séquence pédagogique.

Les jeunes poursuivants des études dans l'enseignement agricole semblent bénéficier d'un accompagnement pédagogique poussé

parallèlement à l'accompagnement administratif et financier du consortium avec le Région. Après une période de creux liée à la crise sanitaire, les mobilités reprennent en 2022.

**Tableau N°3 les mobilités relevant de la DRAAF de 2018-2022**

	Nombre de mobilités	Montant de l'aide octroyée
2018	95	35 587 €
2019	122	31 900 €
2020	4	1 450 €
2021	21	8 300 €
2022	72	26 930 €

Source : DRAAF

#### FINANCEMENTS :

La DRAAF fait en sorte que les jeunes bénéficient du plus grand nombre de dispositifs. Ils mobilisent les dispositifs suivants :

- 100 % mobilité : financement des voyages scolaires à l'étranger pour les apprentis et les scolaires (pas l'enseignement supérieur)
- Euro métier : pour des mobilités des apprentis du supérieur

- Mobicentre : pour les stages professionnels du supérieur
- Capei<sup>4</sup> : financement de mobilités collectives dans le monde avec une composante solidarité internationale (ouvert aux BTS)
- Consortium pour les projets Erasmus+ : Stages professionnels pour les lycéens, apprentis et post apprentissage.

#### FREINS / MARGES DE PROGRESSION :

Pour une question d'égalité devant l'opportunité de faire un séjour à l'étranger, les services de la DRAAF souhaiteraient développer davantage les mobilités au sein des établissements. Ils essaient de convaincre les enseignants, les parents mais surtout les jeunes du bien-fondé d'une mobilité. Or, il faut

considérer que si la DRAAF parvenait à doubler le nombre de mobilités, elle se heurterait à des difficultés de financements mais aussi à la carence des moyens humains à mettre au service de cette mission. Des politiques publiques volontaristes sont attendues.

<sup>4</sup> Cadre d'appui aux projets européens et internationaux

## 5.4 L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : UN ACTEUR HISTORIQUE

Véritable bouillon de culture, l'enseignement supérieur constitue le vivier privilégié du programme Erasmus +. Si l'on s'en tient aux chiffres communiqués par l'Agence Erasmus France/ Education et formation en 2023, il apparaît qu'Erasmus + demeure un programme dont les étudiants sont les premiers bénéficiaires (52 % des mobilités en 2022). Pour aller plus loin, il est à noter qu'une étude nationale publiée par l'Agence Erasmus + France Education Formation<sup>5</sup> démontre que les étudiants dont les parents appartiennent à la catégorie des cadres supérieurs (CSP+) ont plus de chances de partir en mobilité dans le cadre d'Erasmus + que les autres catégories socio-économiques. 50 % des étudiants partis en 2017 via le programme Erasmus + étaient issus de familles appartenant à une catégorie de revenu supérieure à la moyenne. Les statistiques transmises par les universités de d'Orléans et de Tours viennent nuancer ces affirmations, car force est de constater que l'on compte, selon les années, de 42 et 54 % de boursiers parmi les étudiants sortants via Erasmus +.

Si, l'indicateur « social » paraît rassurant ce n'est pas le cas du taux de participation au programme Erasmus + sur l'ensemble des effectifs. En effet, la mise en relation du nombre d'étudiants sortants avec les effectifs globaux de 2018 à 2022 révèle que le taux de participation de nos étudiants au programme Erasmus + est faible (tableaux 6 et 7)<sup>6</sup>. Il faudrait aussi comparer ces chiffres avec ceux d'autres universités pour les interpréter, en prenant en compte la taille des universités comparées, leur position géographique et leur histoire. De plus, il faut tenir compte de la

difficulté pour les universités de parvenir à une réciprocité avec les universités européennes : dans les échanges entre université, il existe un jeu de vase communicant c'est-à-dire qu'idéalement pour chaque étudiant partant du Centre-Val de Loire, un étudiant d'une autre université européenne avec laquelle il y a des accords, vient à son tour. Or, les universités du Centre-Val de Loire n'offrant que peu de cours en anglais, la réciprocité se fait difficilement.

Tableau N°4

Pourcentage d'étudiants boursiers sur l'ensemble d'étudiants Erasmus +			
Orléans	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Nb Erasmus + boursiers	91	66	104
Nb Erasmus +	215	127	243
%	42,33%	54,97%	44,82%

Source : université d'Orléans

Tableau N°5

Pourcentage d'étudiants boursiers sur l'ensemble d'étudiants Erasmus +			
Tours	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Nb Erasmus + boursiers	395	209	243
Nb Erasmus +	211	454	519
%	53,42%	46,04%	46,82%

Source : université de Tours

Tableau 6

Pourcentage d'étudiants sortants Erasmus/Effectifs globaux				
Tours	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Nb Erasmus	455	395	454	519
Inscrits	33 058	29 081	29 491	29 690
	1,38%	1,36%	1,54%	1,54%

Source : réalisé à partir des données communiquées par l'université de Tours

Tableau 7

Pourcentage d'étudiants sortants Erasmus/Effectifs globaux				
Orléans	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Nb Erasmus	246	215	127	243
Inscrits	19002	19285	20434	19985
Total	1,29%	1,11%	0,62%	1,22%

Source : réalisé à partir des données communiquées par l'université d'Orléans

<sup>5</sup> La mobilité européenne et internationale des jeunes. Analyse de l'enquête Génération 2017 (Céreq). L'observatoire Erasmus +, N°21, mai 2023.

<sup>6</sup> Une autre raison de relativiser les chiffres indiqués, est qu'ils ne tiennent pas compte des mobilités des doctorants qui pour beaucoup ont des

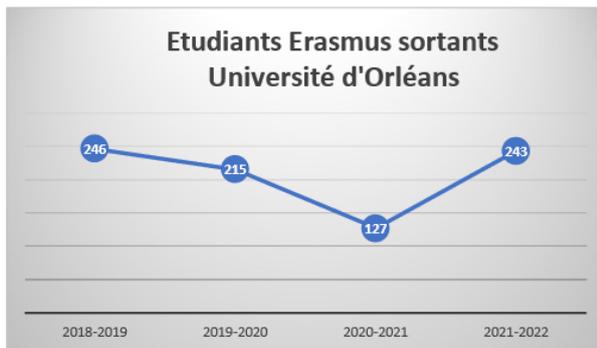
terrains d'étude à l'étranger et participent souvent à des colloques internationaux, avec des financements issus de leurs programmes de recherche, hors ERASMUS +. Enfin les données rassemblées ici par définition ne tiennent pas compte des déplacements hors UE (près de 40 % par exemple à Polytech Tours).

Les graphiques qui suivent, donnent à voir l'impact de la crise du Covid sur les échanges intra-européens au sein des deux Universités.

L'impact s'est fait ressentir dès 2019-2020 pour l'Université de Tours mais la reprise est

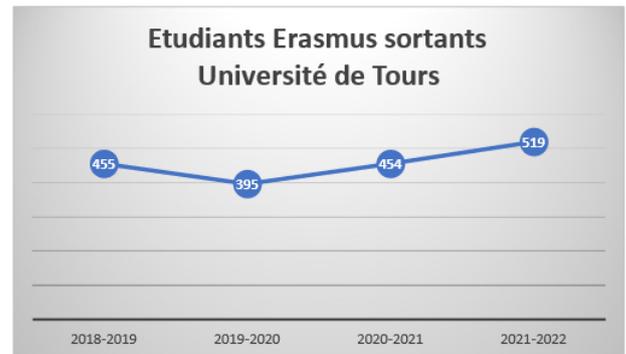
manifeste dès 2020-2021 alors que l'Université d'Orléans connaissait le creux de la vague. Chacun des deux établissements semble avoir repris son rythme de croisière voire enclenché une dynamique plus favorable à l'avant Covid.

Graphique N°1



Source : Université d'Orléans

Graphique N°2

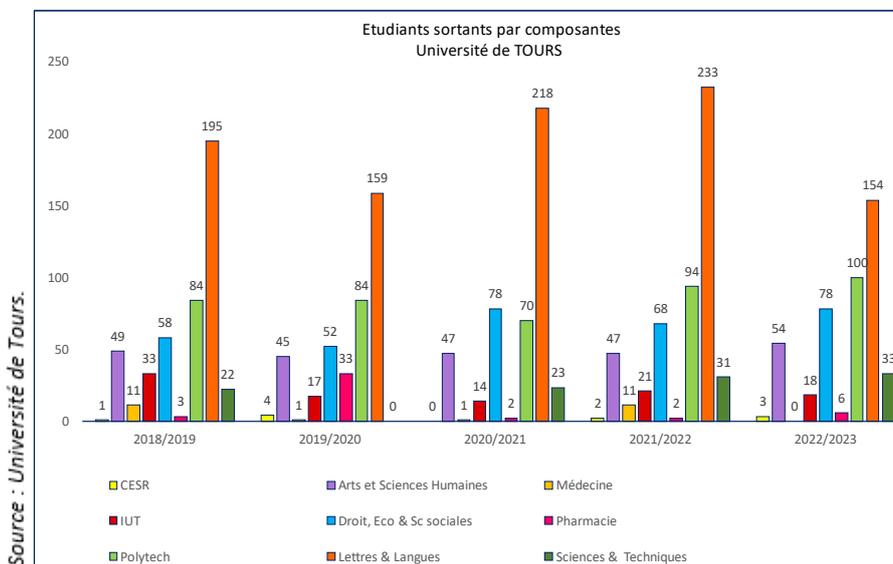


Source : Université de Tours

L'analyse des composantes dont sont issus les étudiants partis en Erasmus est particulièrement révélatrice des motivations des sortants. Dans les deux Universités, les deux composantes arrivant en tête sont : Lettres et langues et l'école d'ingénieur Polytech. A Tours, Lettres et langues occupent la première place ce qui est parfaitement en phase avec le souhait des étudiants de s'immerger dans les langues qu'ils étudient. Pour Orléans, l'école Polytech' vient en tête, ce qui s'explique par le fait que les étudiants ingénieurs doivent obligatoirement faire un

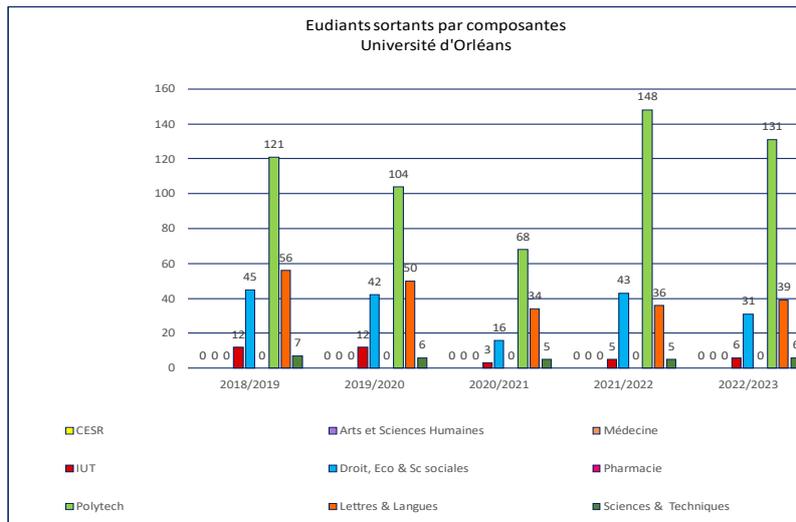
séjour (d'un semestre minimum) à l'étranger pour valider leur diplôme. Comment les étudiants vivent-ils l'obligation de mobilité ? D'après une enquête à l'INSA Centre-Val de Loire, où l'obligation de mobilité s'applique également, seulement 1 % des étudiants n'apprécient pas cette contrainte. Pour 99 % d'entre eux, la mobilité permet de développer des compétences interculturelles et linguistiques. Elle apprend aussi à s'adapter à d'autres pédagogies et à d'autres méthodes de travail.

Graphique N° 3 Evolution du flux d'étudiants sortants par composantes-Université de Tours



Source : Université de Tours.

**Graphique N°4 Evolution du flux d'étudiants sortants par composantes-Université d'Orléans**



Source : Université d'Orléans

**FREINS / MARGES DE PROGRESSION :**

Le programme Erasmus 2021-2027 conduit à prendre en compte un nouvel impératif : l'inclusion des publics vulnérables. La vulnérabilité renvoie à un état de fragilité socio-économique. Elle s'entend comme un risque de tomber dans la précarité ou la pauvreté. D'après une note de l'Observatoire Erasmus + datant de septembre 2020 intitulée « Les déclencheurs de la mobilité chez les publics vulnérables », 12,4 % des étudiants en mobilité Erasmus doivent faire face à une situation de forte ou très forte vulnérabilité. Les étudiants en mobilité de stage sont plus nombreux proportionnellement à subir cette vulnérabilité (14 %) que ceux en mobilité d'études (11,7 %). Ce sont les étudiants des Sections de Technicien Supérieur (STS) qui subissent le plus cette situation de vulnérabilité (19 %) tandis que les étudiants en école d'ingénieur sont davantage protégés (5%). Il appartiendra aux Universités de prendre en compte la vulnérabilité car ceci pourrait impacter l'enveloppe financière provenant du programme

Erasmus +. Une péréquation des financements paraît nécessaire.

Depuis la création d'Erasmus + en 2014, le programme intègre les anciens programmes de mobilité de la jeunesse (Erasmus, Leonardo, Comenius, Grundtvig). L'objectif de la fusion était de faire d'Erasmus un catalyseur de mobilité plus efficient. Si l'on s'en tient aux chiffres par secteurs éducatifs, communiqués par l'Agence Erasmus France/ Education et formation en 2023<sup>7</sup>, il apparaît qu'Erasmus + demeure un programme dont les étudiants sont les premiers bénéficiaires (52 % des mobilités en 2022). Dix ans après la création d'Erasmus +, l'enseignement secondaire ne recouvre que 25 % des effectifs alors que les voyages scolaires constituent une chance pour tous de découvrir des pays étrangers.

Effectifs par secteurs éducatifs 2022	
71 527 mobilités dans l'enseignement supérieur	52 %
35 358 mobilités dans l'enseignement secondaire	25 %
27 230 mobilités dans l'enseignement et la formation, professionnels	21 %
2 020 mobilités dans l'éducation des adultes	2 %

Source : dossier de presse, Agence Erasmus + France Education formation, 17 mars 2023

<sup>7</sup> Dossier de presse, Agence Erasmus + France Education formation, 17 mars 2023.

## 6. LES APPORTS DES ACTEURS DU SECTEUR ASSOCIATIF

Face à la diversité des associations qui soutiennent la mobilité européenne des jeunes (allant du Rotary à Europe Berry-Touraine), le

choix a été fait de présenter les plus actives dans le champ des dispositifs décrits dans la 1<sup>ère</sup> partie.

### 6.1 CENTRE RÉGIONAL INFORMATION JEUNESSE (CRIJ) : LA PREMIÈRE MARCHÉ VERS LA MOBILITÉ DES JEUNES.



En tant qu'outil d'information, le CRIJ tire sa force de son organisation en un réseau de 56 bureaux en Centre-Val de Loire. La communication qu'il diffuse est accessible, complète et actualisée. Concernant l'Europe, son rôle est d'aborder toutes les dimensions de celle-ci, en

accordant une attention particulière à la mobilité européenne. Le guide<sup>8</sup> de la mobilité européenne, édité en 2022, démontre sa capacité à traduire une matière riche et complexe en information accessible à tous. L'expertise du CRIJ en matière d'informations et de sensibilisation sur l'Europe lui a valu de recevoir une habilitation par la Commission Européenne les deux fonctions suivantes :

- **Europe directe** : le CRIJ joue le rôle d'intermédiaire entre l'Europe et les citoyens. Ex : Il communique des informations sur les élections européennes, sur le fonctionnement de la Commission européenne.

- **Eurodesk** : le CRIJ participe à ce réseau européen d'échange d'informations et de ressources documentaires. Le guide cité plus haut a été financé par Eurodesk.

Concernant la mobilité, le CRIJ offre un accompagnement approfondi dans le cadre du programme Erasmus +, du Corps européen de solidarité, des échanges proposés par l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ). Il constitue un véritable point d'entrée pour tous les jeunes qui souhaitent avoir une mobilité entrante ou sortante. Son financement diversifié (Commission européenne, Etat, Région parfois le département ou la CAF selon les projets) lui assure une certaine indépendance.

#### Quelques chiffres :

Types d'actions	
Personnes touchées par les actions du CRIJ	3446
Ateliers et animations tout au long de l'année	78
Jeunes informés et accompagnés individuellement	31
Jeunes envoyés en volontariat	11
Volontaires européens	5

Source : CRIJ

<sup>8</sup> Guide « Destination Europe et un peu plus loin », CRIJ Centre-Val de Loire, 2022.

## FREINS ET MARGES DE PROGRESSION :

Comme beaucoup d'organismes cités plus haut, le CRIJ identifie la méconnaissance des programmes comme un des principaux freins à la mobilité. En effet, beaucoup de jeunes ne connaissent pas l'étendue du programme Erasmus +. Bien souvent, ils ne se sentent pas concernés et pensent qu'ils ne sont pas dans la cible. La complexité du dossier, la recherche d'un logement à l'étranger, d'un financement pour la vie quotidienne et le transport sont des facteurs de découragement. C'est pourquoi, il

est nécessaire de les accompagner dans leurs démarches administratives et financières pour désamorcer ces craintes, le CRIJ organise de nombreux ateliers et anime des cafés linguistiques une fois par mois de manière informelle avec des jeux. Pour lui, apprendre des pairs constitue une des clés pour rassurer les jeunes et les encourager à partir. Lorsqu'un jeune sortant mentore un jeune qui souhaite partir, la transmission se fait instantanément au bénéfice de la mobilité.

## 6.2 CONCORDIA : LES CHANTIERS INTERNATIONAUX, UNE MOBILITE QUI FAIT SENS.

Organisation créée il y a plus de 70 ans, au lendemain de la 2<sup>de</sup> guerre mondiale, Concordia est née du constat qu'au travers de la reconstruction de villages ou de patrimoine, on peut reconstruire les liens humains qui ont été brisés. C'est ainsi que les premiers chantiers de bénévoles internationaux ont vu le jour. L'association s'inscrit clairement dans le champ de l'éducation populaire et s'organise autour d'un volontariat plutôt collectif de court terme mais aussi, plus rarement, de long terme.

Pour le volontariat de long terme, la quasi-totalité des coûts est prise en charge par le Corps européen de solidarité (CES), sous forme de forfaits. Concordia assume essentiellement l'encadrement humain et l'apport matériel (encadrement, locaux, bureautique, etc.). Ce type de volontariat n'a pas beaucoup de succès en Centre-Val de Loire : en 2022, seuls 3

volontaires ont été accueillis dans notre région alors qu'aucun jeune ne sortait du territoire. Pour les chantiers internationaux, Concordia bénéficie de financements régionaux au travers du CAPEI et de cofinancements des collectivités territoriales partenaires. Il convient de noter que la région Centre-Val de Loire est l'une des seules où les chantiers ne sont pas financés par la DRAJES.

Chantiers internationaux de court terme, quelques chiffres :

- En 2022, aucun de jeune de la région Centre-Val de Loire n'a participé à un chantier à l'étranger.
- En 2022, 68 jeunes étrangers sont venus participer à un chantier en région Centre-Val de Loire cf. Zoom sur la mobilité européenne entrante.

## 6.3 CENTRAIDER : UNE ASSOCIATION FEDERATRICE

Centraider accompagne et fédère toutes les initiatives solidaires en région Centre-Val de Loire des structures (associations, collectivités et établissements publics) souhaitant agir pour faire découvrir le monde, pour une

coopération et une solidarité plus solide et durable.

Concernant la mobilité européenne et internationale, le rôle de Centraider consiste, à venir en appui aux autres acteurs. C'est

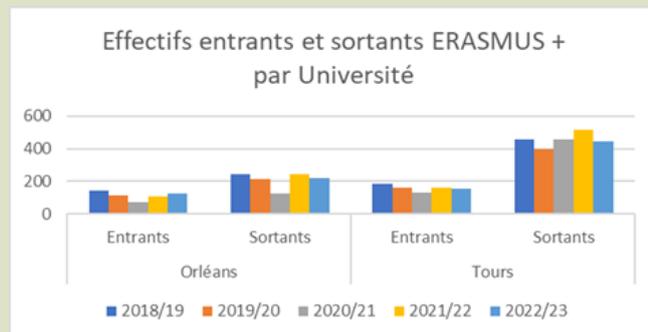
pourquoi l'association mène des actions en partenariat avec l'ensemble des acteurs régionaux :

- Avec le CRIJ pour la coanimation d'ateliers sur la mobilité internationale
- Avec Concordia pour collaborer au sein de l'Alliance européenne de services volontaires
- Avec la DRAJES en communiquant sur les Journées d'information sur les dispositifs du Fonjep mais aussi pour la mise œuvre de PAVI (cf. Page 11)
- Avec le Conseil régional pour la coanimation du groupe « Mobilité internationale » de la Conférence Permanente des Relations Internationales.

Le secteur associatif prend une part active dans le soutien à la mobilité informelle mais celle-ci rencontre d'importantes difficultés à se développer et ce, malgré l'ouverture du programme Erasmus + en 2014. La mobilité entrante (cf. p30) et sortante, formelle et informelle est faible en Centre-Val de Loire et cela plus pour des raisons culturelles que financières

## 7. MOBILITÉ ENTRANTE

L'enseignement supérieur : la France a récemment acquis la première place parmi les pays bénéficiant du programme Erasmus + pour l'envoi d'étudiants à l'étranger pour des séjours individuels et d'une durée d'au moins six mois. Les tableaux ci-dessous montrent que, dans les universités du Centre-Val de Loire, le nombre de sortants est supérieur au nombre d'entrants, ce qui confirme la tendance nationale. A l'inverse, force est de constater un manque d'attractivité de nos universités et de notre région pour les étudiants issus de pays de l'Union européenne. Interrogés sur les causes de cette désaffection, les acteurs de l'enseignement supérieur expliquent ce résultat par le fait que l'offre de cours en anglais est trop faible.



Pour compléter et nuancer ce constat sur la mobilité entrante, il est nécessaire de mentionner que l'enseignement supérieur du Centre-Val de Loire connaît un bon succès auprès des étudiants entrants « hors Europe » qui représentent environ 5 fois plus d'étudiants que ceux venus par le biais du programme Erasmus +.

En dehors de l'enseignement supérieur, les mobilités entrantes sont peu nombreuses et mériteraient non seulement d'être mieux identifiées mais de faire l'objet d'une étude pour comprendre pourquoi ce flux est si faible. Il s'agit là un indicateur qui alerte sur l'attractivité de notre région.

Le rectorat : Il dénombre 150 assistants de langue vivante. Ces jeunes (22-23 ans) en fin de cycle d'études viennent avec des contrats de travail de 6 mois en moyenne et appuient des enseignants de langue vivante en apportant une culture authentique de l'étranger dans la classe.

Le Conseil régional : les mobilités entrantes (européenne et internationale) sont principalement soutenues par la Région par le biais de 2 dispositifs : l'axe 1 du dispositif CAPEI (Cadre non formel) pour les jeunes de 13 à 30 ans et sa politique de Coopération décentralisée (9 partenariats). CAPEI permet l'accueil de jeunes volontaires européens et internationaux. Le plafond de financement pour un volontaire est de 1 700 €. Le calcul se fait sur la base d'un montant fixe de 500 € auxquels s'ajoutent 100 € par mois de mission.

Le Label Corps Européen de Solidarité : ce label permet d'accueillir des jeunes et d'en faire partir. Tous les jeunes de 18 à 30 ans peuvent partir dans un pays partenaire de ce programme pour faire une mission de volontariat sur tout type de thématiques. La région Centre-Val de Loire accueillait 5 volontaires essentiellement au CRIJ en 2023 pour une dizaine de jeunes partis à l'étranger. Le Corps européen de solidarité est avantageux car il finance entre 400 et 500 euros/mois.

Les Chantiers internationaux : l'association Concordia qui organise des chantiers internationaux sur la France entière avait le regret de n'envoyer aucun jeune du Centre-Val de Loire à l'étranger en 2022. Elle constate qu'il s'agit là d'une particularité de notre région. En revanche, toujours en 2022, elle a permis l'accueil de 68 volontaires pour des séjours de 2 à 3 semaines.

#### PISTES DE PROGRESSION :

Pour favoriser la mobilité entrante du secteur informel, il faudrait que plus de structures soient labélisées Corps européen de solidarité afin qu'elles s'engagent davantage dans l'accueil de jeunes. Un projet de consortium unit Condordia, le CRIJ et Centraider et le Centre international de la jeunesse pour aller dans ce sens.

## PARTIE III : RECOMMANDATIONS

Pour plus de lisibilité des préconisations, il a été choisi de présenter les recommandations sous forme tableau.

Préconisations	Objectifs	Actions	Moyens
Booster la culture de la mobilité	Dépasser les prés carrés, ouvrir le dialogue.	« Ouvrir les portes » des établissements d'enseignement et de formation pour permettre aux acteurs de la mobilité d'engager des actions envers les jeunes.	S'appuyer sur le CAVL (Conseil académique de la vie citoyenne) pour impliquer les élèves dans la réflexion et l'action en faveur de la mobilité européenne.
			S'appuyer sur les bureaux de Relations internationales des Universités.
	Campagne d'information massive et récurrente pour sensibiliser à la mobilité européenne et internationale des jeunes.	Programmation de visites systématiques dans les classes par des ambassadeurs (un jeune accompagné d'un acteur de la mobilité). Cible : par année, toucher tous les jeunes d'une classe d'âge sur toute la région.	S'appuyer sur les jeunes entrants et des sortants pour témoigner de leur expérience.
			Calibrer l'information et la communication propre à cette démarche. Mettre en place un réseau support territorial pour l'organisation des prises de contact avec les établissements, des plannings.

Sécuriser les parcours	Coordonner les acteurs pour sécuriser les parcours de jeunes.	Faciliter l'accès à un logement pour les entrants et à l'étranger pour les sortants, aux transports, à une aide psychosociale etc.	S'appuyer sur les parents d'élèves. Mettre en place des référents dans les établissements d'enseignement secondaire. Mettre en place une assistance à contacter pour les problèmes du quotidien et les urgences.
	Pour tous les jeunes en étude ou formation : reconnaître systématiquement la valeur des apprentissages acquis à l'étranger.		
Structurer un réseau d'acteurs uni et pluraliste	Système de pilotage et se donner une vision. Créer une <b>association</b> de partenaires institutionnels et associatifs (Etat, Région, Université, CRIJ etc.) avec un budget et la possibilité de recruter.	Créer un observatoire pour réaliser un état des lieux de la mobilité	Mettre en commun et valoriser les données de chaque acteur Engager un(e) analyste Conventionner avec un prestataire une des études, des évaluations.
		L'esprit de dialogue, d'ouverture et de pluralisme de la CPRI se maintient.	
	Animer une campagne annuelle et soutenir un système de sécurisation des parcours.		

CPRI : Conférence Permanente des Relations Internationales

## CONCLUSION

Ce rapport a permis au CESER de constater que malgré l'engagement des différents acteurs dans la réussite de cette politique de mobilité européenne, force est de constater que les efforts individuels des uns et des autres, faute de coordination globale, ne font pas une politique massive en faveur du départ des jeunes du Centre-Val de Loire. Il est temps d'ouvrir les yeux sur le besoin de coordination des pouvoirs publics et sur la nécessité d'apporter des moyens financiers et humains aux équipes pédagogiques des collèges et des lycées afin qu'elles proposent systématiquement des séjours aux jeunes de notre région. L'Etat et le Conseil régional doivent se coordonner pour construire une vision à long terme de cette politique qui engage l'avenir de la société européenne. Le CESER regrette l'abandon du projet de territorialisation du programme Erasmus+ après l'expérimentation menée dans 5 régions à partir de 2022. Il aurait été tout à fait pertinent d'implanter en région Centre-Val de Loire un bureau chargé de faire la promotion du programme et visant à renforcer l'égalité d'accès entre les publics et les territoires dans un partenariat signé par l'Agence Erasmus.

Le CESER soutient haut et fort qu'il faut que les jeunes se voient proposer au moins un séjour durant le collège et un séjour durant le lycée afin qu'aucun jeune ne soit privé de cette opportunité en Centre-Val de Loire. Pour cela, une mobilisation de l'ensemble des pouvoirs publics (Etat, Région et Département, intercommunalités et communes) est indispensable. Les financements doivent venir du niveau européen, du niveau national et du niveau régional et local. L'investissement doit être massif compte-tenu du retard accumulé.

Par ailleurs, la présente étude a été réalisée en auditionnant les acteurs régionaux faisant vivre la mobilité des jeunes mais ces derniers n'y sont présents qu'indirectement en tant que public cible. Or, pour parfaire son analyse, le CESER souhaite connaître le positionnement des jeunes dans ce domaine ainsi que leurs aspirations. C'est pourquoi, il envisage de donner une suite à ce rapport en organisant un atelier participatif avec des panels représentatifs de jeunes. Le CESER proposera au Conseil Régional des Jeunes de s'associer à cette initiative.

Dans ses préconisations, le CESER souhaite qu'une campagne soit réalisée auprès des jeunes et de leurs familles dans les établissements scolaires. Des jeunes sortants et entrants témoigneraient de leur expérience vécue à l'étranger pour dépasser un des freins les plus tenaces c'est-à-dire les réticences familiales. Les jeunes eux-mêmes sont sans doute les meilleurs vecteurs de la promotion du séjour à l'étranger et en mesure de convaincre d'autres jeunes de l'intérêt de partir à l'aventure.

# COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

**Président du groupe « Europe »**

**Hervé COUPEAU (CRA)**

**Yves BAIJOT (CFE-CGC)**

**Gérard BOBIER (CRMA)**

**Pierre CHEZALVIEL (MEDEF)**

**Florence DUMOND (CGT)**

**Nicolas GASCOIN (INSA)**

**François-Xavier HAUVILLE (SYNDEAC)**

**Hubert JOUOT (URAF)**

**Baptiste MENON (CRJA)**

**Jean-Claude MOREAU (Confédération Paysanne)**

**Paulette PICARD (CCIR)**

**Jean-Louis RENIER (CFDT)**

Rapport suivi par Cécilia RONCUCCI, Chargée de mission Prospective, Europe, Démocratie participative

## REMERCIEMENTS

Le CESER tient à remercier tous les acteurs qui ont fourni des données chiffrées et particulièrement les universités d'Orléans et de Tours qui ont fait preuve d'une grande transparence et disponibilité.

Il remercie également Laure FREDON, stagiaire au CESER, pour son travail de recherche et pour son engouement pour le sujet d'étude.

# AUDITIONS

**Arnaud RESTEGHINI**, Responsable régional de l'association CONCORDIA

**Isabelle COUDERT**, Chargée de mission Enseignement Supérieur, Région Centre-Val de Loire

**Nina HUSS**, Chargée de mission Actions Educatives, Région Centre-Val de Loire

**Emmanuelle DAVIGNON**, Cheffe de service, Coopérations européennes et internationales, Direction Europe et International – DG MTD, Région Centre-Val de Loire

**Nicolas MONTLIVET**, Délégué Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération

**Laure COMBY**, Professeur de lettres classiques et de français langue de scolarisation - Lycée Jean Zay à Orléans

**Colombine MADELAINE**, Vice-présidente Relations Internationales, Université de Tours

**Graziella BEYNET**, Directrice des Relations internationales, Université de Tours

**Luigi AGROFOGLIO**, Vice-Président Relations Internationale, Université d'Orléans

**Jennifer KROUBO-DAGNINI**, Directrice des Relations internationales, Université d'Orléans

**Geneviève HÉTROUY**, Présidente de l'association Europe en Berry-Touraine

**Gilles TATIN**, SRFD Délégué Régional Ingénierie de Formation (DRIF) - Direction régionale de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt

**Valérie LOIRAT**, Pôle Institutions, Plaidoyer et Citoyenneté - AFCCRE

**Martine RICO et Florence GOMEZ**, Fédération des Conseils de Parents d'Elèves

**Laure CARRIAS**, Responsable du Service Relations Internationales- INSA - Campus de Blois

**Paul CHELMA**, Responsable des relations internationales - Polytech Tours

**Inès NEDJAR**, Chargée de mission Europe International – CES, Eurodesk, OFAJ)

**Elsa SANON et Cécile CAMIN**, Direction régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

**Romain VIGINIER-NEVE**, Chargé de conception et d'intégration de l'offre de services demandeur d'emploi - Direction régionale Centre Val de Loire/DDOPrénom NOM, Fonction et organisme

# BIBLIOGRAPHIE

## **Ouvrages et articles**

La mobilité européenne et internationale des jeunes : analyse de l'enquête Génération 2017 (CEREQ), Observatoire Erasmus +, N°21, mai 2023.

Evaluation de l'impact de la mobilité Erasmus +, Observatoire Erasmus +, N°7, mars 2018.

Diagnostic sur la mobilité internationale des jeunes en région centre-val de Loire, février 2017, Europe Directe et Région Centre-Val de Loire.

Focus sur la mobilité des jeunes, Région Centre-Val de Loire, 2021.

Dossier de presse Erasmus +, Agence Erasmus +, mars 2023.

La mobilité étudiante dans le monde, chiffres clés, Campus France, juin 2023.

Cadre d'intervention « CAPEI », novembre 2018.

La mobilité en Europe et à l'international, Brochure ONISEP, septembre 2021.

Destination Europe et un peu plus loin... au départ du Centre-Val de Loire », CRIJ, 2022.

Le petit guide de la mobilité pour les jeunes de l'enseignement agricole, 2019.

## **Rapports et notes**

Atlas territorial de la mobilité européenne et internationale, octobre 2020.

Cadre d'intervention « Mobicentre », 2022-2023.

Cadre d'intervention « Ma Région, 100 % éducation », juin 2020.

Amplifier les mobilités européennes et internationales des jeunes d'Auvergne-Rhône-Alpes, CESER, novembre 2022.

## **Webographie**

La notoriété et l'image d'Erasmus + en France, janvier 2022, CSA : <https://csa.eu/csa-content/uploads/2022/01/Resultats-Sondage-Erasmus.pdf>

## INTERVENTIONS DES GROUPES



## **SEANCE PLENIERE DU CESER DU 18 DECEMBRE 2023**

**Avis du CESER relatif à : Envies d'Europe pour les jeunes**

**Intervention de Monsieur Maxime SENNEPIN**

**Au nom du groupe : AIESSSE – Associations, Institutions de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Environnement.**

Mesdames les Vices-présidentes du Conseil Régional,  
Monsieur le Président du CESER,  
Monsieur le rapporteur du rapport,  
Cher·e·s collègues,

Cette intervention est faite au nom du groupe des Associations, Institutions de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Environnement et a été écrite avec Martine Rico et Aïcha Banian.

Il paraîtrait que les voyages forment la jeunesse. Encore faudrait-il avoir l'occasion de voyager. Cela dès le plus jeune âge, avec l'école.

L'organisation des sorties et voyages scolaires est tributaire de divers facteurs, notamment le coût impliquant les subventions des collectivités et la contribution financière des familles. Cependant, au-delà de ces considérations budgétaires, la concrétisation de ces événements dépend étroitement du choix pédagogique et de la volonté de l'enseignant. Bien que la responsabilité juridique incombe au chef d'établissement, c'est l'accompagnateur des élèves qui assume la responsabilité pratique à chaque instant, une tâche distincte de l'enseignement en classe.

En plus des aspects logistiques et administratifs, la charge de travail englobe la préparation du voyage et la gestion des cours non dispensés pour les classes non impliquées. Cette charge est compensée par les Indemnités pour Mission Particulière (IMP), bien que leur réception n'exempte pas des tâches habituelles. Les remises commerciales, autrefois réservées aux adultes accompagnants, doivent maintenant bénéficier à l'ensemble du groupe, impactant ainsi la répartition des coûts pour l'établissement.

Il est impératif de garantir la participation de tous les élèves, sans que le reste à charge des familles ne constitue un obstacle. Cependant, les contraintes liées au nombre de places dans le car incitent parfois à regrouper deux classes, créant ainsi un déséquilibre dans la répartition des coûts. Les critères de sélection, telle que la réactivité au moment de l'inscription, peuvent défavoriser certaines familles. Ces pratiques inacceptables pénalisent toujours les mêmes jeunes : celles et ceux issu·e·s de familles modestes.

Ces élèves ne sont pas les seuls dont la situation peut amener à une rupture de l'égalité. L'inclusion des élèves en situation de handicap nécessite de prendre en compte chaque besoin spécifique ; aussi est-il primordial qu'une formation de qualité, qu'une sensibilisation des accompagnants.es AESH à tout type de handicap - moteur, sensoriel, psychique, mental -, soient développées du mieux possible.

Mobiliser l'aide humaine lors de ces voyages, ne peut qu'encourager les élèves en situation de handicap à y participer sans crainte et à rassurer leurs familles.

Et là, nous n'avons parlé que des jeunes scolarisés, constituant le cœur de ce rapport qui inclus aussi les étudiants et évoque quelques autres cas. Pourtant, son titre est bel et bien « la mobilité européenne des jeunes ». Ce mot, « jeune », est l'arbre qui cache une forêt de réalités bien distinctes. Des réalités que nous ne pouvons pas nous permettre d'omettre, surtout que celles passées sous silence sont souvent les réalités des jeunes les plus exclus. Ces jeunes, sans emploi ou formation, ont eux aussi le droit à cette mobilité qui est souvent inaccessible, pour des raisons financières ou sociales. Alors je ne peux vous encourager qu'à une chose, comme l'esquisse la conclusion de ce rapport : allez vers ces jeunes. Ne parlons plus d'eux mais parlons avec eux pour trouver des solutions qui offrent une voix et des chances à tout le monde.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 18 décembre 2023

**Avis du CESER relatif à : Rapport auto saisine « Envies d'Europe pour les jeunes »**

**Intervention de Monsieur : Florence DUMOND**

**Au nom du groupe : CGT**

**Mesdames les Vice-présidentes,  
Monsieur le Président du CESER,  
Monsieur le Rapporteur,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères,**

La CGT souligne le travail réalisé et remercie Cécilia RONCUCCI, la chargée de mission qui a piloté l'élaboration de ce rapport. Sujet complexe et diversité des analyses à effectuer, il a fallu concentrer la réflexion.

Ainsi, après avoir fait le constat que peu de jeunes de notre région effectuent des voyages à l'étranger que ce soit pour les études, pour des projets informels, pour des voyages, le CESER souligne que la diversité des acteurs, la question financière mais aussi parfois la réticence des parents sont des freins à leur mobilité.

Alors qu'une multitude de dispositifs existe pour aider, soutenir, accompagner, le CESER interpelle sur leur méconnaissance par une grande partie des jeunes et des familles.

Les différentes études montrent que les inégalités existent et que plus une personne est partie jeune plus la probabilité qu'elle reparte augmente. Selon le CEREQ, 61% des jeunes enquêtés n'ont pu bénéficier de l'opportunité de partir à l'étranger.

Toujours selon le CEREQ, l'analyse de l'accès à l'emploi pour les sortants de l'enseignement supérieur, montre que ceux qui ont réalisé une mobilité accèdent plus rapidement et plus durablement à l'emploi, ils sont également moins souvent dans une situation de chômage persistant ou récurrent.

La mobilité est donc un véritable levier dans la construction des individus et leur parcours de vie, de citoyen et de futur professionnel.

Par conséquent, la CGT soutien globalement les préconisations qui concernent les moyens à mettre en œuvre pour que la mobilité des jeunes soit une véritable politique publique qui bénéficie à toutes et tous les jeunes quelque soit leur situation sociale.

Il est donc nécessaire que l'Education Nationale, l'Enseignement supérieur et la Recherche soient au cœur de celle-ci et travaillent avec les Collectivités et les acteurs associatifs.

La CGT insiste donc sur le fait que cela ne peut pas reposer que sur le volontariat des enseignant-es qui, aujourd'hui organisent bénévolement des séjours et doit être ouvert à toutes et tous les jeunes, à minima, dès le niveau d'enseignement secondaire.

La CGT soutien le rapport.

## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 18 DECEMBRE 2023

**Avis du CESER relatif à : ENVIES D'EUROPE**

**Intervention de Madame Paulette PICARD**

**Au nom du groupe GEI**

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

Je remercie Hervé COUPEAU, Mme RENOUCCI et mes collègues pour nos échanges et les auditions menées pour établir ce rapport intitulé « ENVIES D'EUROPE ».

L'exhaustivité de ce travail met en exergue les nombreux interlocuteurs, nous avons auditionné des professeurs passionnés par leur mission, des CFA qui en font un projet d'établissement.

Je voudrais signaler et m'arrêter sur des témoignages faits, lors du retour de ces jeunes.

<Cette expérience m'a fait grandir, elle m'a permis de m'ouvrir aux autres, à une autre culture, à d'autres pratiques d'enseignement ou de travail >

Le regard de chacun s'est enrichi, élargi.

Il y a ces envies d'Europe, mais il y a aussi ces envies vers l'international, faisant appel à d'autres dispositifs, nous pourrions aussi évoquer ces envies d'HUMANITAIRE, notre jeunesse se révolte contre les injustices et souvent s'engage soit sur des congés ou des années de césure, pour alléger la souffrance.

La difficulté est de convaincre les familles réticentes, de les rassurer,

l'ENVIE D'EUROPE se conjugue au pluriel .

C'est un investissement pour le futur de nos jeunes, il permettra de développer un sentiment d'appartenance, afin qu'ils se posent la question :

c'est quoi un CITOYEN EUROPEEN ?

D'ailleurs, la commission Européenne organise deux concours en cette fin d'année :

HYPOCREME, et EUROPORTERS, en direction des scolaires et collégiens,

Ces deux concours illustrent les enjeux et les valeurs communes de l'UE,

L'un sur l'engagement, la défense de l'environnement, la lutte contre les discriminations, la protection des libertés, et la culture européenne et patrimoine ;

L'autre propose de réaliser un reportage sur des actions concrètes sur le thème :

L'EUROPE DESSINE NOTRE FUTUR

les deux concours sont dotés de prix ou de voyages d'échanges.

La citoyenneté n'est pas acquise, elle est souvent abstraite même sur notre territoire national ;

A l'heure où gronde les bruits de guerre, puissions-nous espérer que ces échanges soient un lien pour nos peuples d'Europe, faisant barrage ainsi à la barbarie.



## **SEANCE PLENIERE DU CESER DU 18 DECEMBRE 2023**

### **Avis du CESER relatif au Rapport d'autosaisine : Envies d'Europe pour les jeunes**

**Intervention de Mesdames Laure DAVIO BEN MUSTAPHA et Carole BARREAU**

**Au nom du groupe des associations, des institutions ESS et Environnement**

Mesdames les Vice-Présidentes du Conseil Régional,  
Monsieur le Président du CESER,  
Monsieur le rapporteur,  
Cher-e-s collègues,

Cette intervention est faite au nom du groupe AIESSE.

Le groupe tient à souligner le travail constructif mis en place par le conseil régional dans le cadre de la CPRI afin de créer les conditions du dialogue entre les acteurs associatifs et l'action du Conseil Régional. Cela va dans le bon sens et nécessite d'être poursuivi et renforcé afin que d'autres collectivités s'impliquent dans une meilleure coordination des politiques en faveur des mobilités. Nous regrettons le manque de cohésion entre les dispositifs Etat, Région, Collectivités locales ... qui ne facilite pas les co-financements et ainsi la sécurisation des projets.

Rappelons que 40 à 45% des 18-25 ans ne partent pas en séjours faute de moyens propres, car ils sont issus de milieux qui en sont déjà exclus, reproduction sociale. Par ailleurs, la crainte de la mobilité, qui consiste pour certains à sortir de « chez soi » est renforcée pour les jeunes depuis la crise sanitaire.

Avec le dispositif CAPEI, le Conseil régional facilite le portage de projet de mobilité notamment européenne, toutefois il faut alerter sur :

- le plafonnement trop restrictif pour valoriser la masse salariale des projets, et pour développer des projets conséquents susceptibles de mieux valoriser la région ou de générer plus d'opportunités pour les jeunes de la région.
- le formalisme attendu des dossiers qui nécessite de donner beaucoup d'information en amont, alors même que bons nombres de projets s'inscrivant dans une démarche d'éducation populaire impliquent de coconstruire/faire évoluer le projet avec les participants une fois sur place.
- le manque de certitude quant au financement de projets reconduits une année sur l'autre et ayant montré leur intérêt pour le territoire et les habitants.

Le groupe tient à remercier et valoriser l'implication des associations qui portent à bout de bras les projets d'envois de jeunes, les échanges interculturels et les mobilités. Ces structures sont fragiles, peu nombreuses et reposent souvent sur la volonté d'une poignée de personne. Il est indispensable de mieux accompagner ces associations pour ne pas les laisser seules face à l'ampleur de cet enjeu qui nous concerne tous.

Le groupe votera l'avis.

## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 18 DECEMBRE 2023

### **Avis sur le rapport : ENVIES D'EUROPE POUR LES JEUNES**

#### **Intervention de Madame Michèle PERRIN**

#### **Au nom du groupe CFDT**

Madame la Vice-Présidente du Conseil Régional, Monsieur le Président du CESER, le Rapporteur de l'avis, chers collègues

Pour la CFDT, le sujet traité dans ce rapport est très pertinent et majeur pour la jeunesse et ceux de notre région en particulier. La mobilité européenne et internationale des jeunes est un enjeu important de l'action publique et des politiques en faveur de la jeunesse à tous les échelons territoriaux. Comme le souligne le rapport, c'est primordial pour l'éducation des jeunes et la mobilité et : « bénéfique à bien des égards : épanouissement personnel, ouverture d'esprit (sur la diversité et la citoyenneté), acquisition de compétences, apprentissage d'une langue étrangère, etc. ».

Le rapport fait état de la complexité et des dysfonctionnements du paysage institutionnel et associatif ainsi que des acteurs qui le composent pour favoriser et accompagner la mobilité des jeunes en Europe mais aussi à l'international. Il met également en avant le faible taux de départ des jeunes en Centre Val de Loire, les freins à cette mobilité, mais également les délais très longs d'obtention des fonds et émet des préconisations pour y remédier.

La CFDT se retrouve bien dans les préconisations présentées mais regrette qu'il ne soit pas mentionné :

- une réflexion avec l'Education Nationale pour favoriser les séjours à l'étranger ;
- et la préparation et la sécurisation des jeunes notamment ceux des premiers niveaux de qualification, à l'utilisation d'une autre langue. Car un départ à l'étranger est une opportunité pour stimuler l'apprentissage d'une langue étrangère.

Pour la CFDT et cela a été dit et convenu en bureau ce rapport n'est pas complet, puisqu'il y manque la parole des jeunes sur leur envie de bouger et leurs freins et surtout la parole de ceux qui ont le plus de difficultés à partir notamment les NEETS (ni en étude, ni en emploi, ni en formation).

Dans une seconde phase de ce travail et pour approfondir l'analyse du système, il serait aussi intéressant d'identifier les différentes possibilités de mobilité des jeunes en Europe et à l'international : séjours courts ou séjours longs, en groupe ou individuellement ; en établissements de formation ou en période en entreprises... afin d'en dégager les spécificités et leurs difficultés respectives sur l'ensemble des facettes (freins culturels et personnels ; difficultés administratives, juridiques, financières, pédagogique et pour l'évaluation des acquis...), ceci pour aller plus loin dans les préconisations, par ex. avec la mise en place d'accompagnement renforcé et d'une assistance pour les jeunes qui partent seuls en situation de stage, de travail ou pour une partie de leur formation...

La mobilité des jeunes en général et ceux du Centre, Val de Loire en particulier doit faire l'objet de politiques fortes et de coopérations entre tous les acteurs pour que beaucoup plus de jeunes en bénéficient.

La CFDT votera favorablement pour cet avis.



## SEANCE PLENIERE DU CESER DU 18 DECEMBRE 2023

### **Avis du CESER relatif au Rapport Envies d'Europe pour les jeunes**

#### **Intervention de Monsieur Jean-Paul CARRIERE**

**Au nom du groupe (nom en toutes lettres et organismes liés ou, à défaut, noms des conseillers):  
AIESSSE et représentants de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

J'interviens au nom du groupe AIESSSE, mais aussi de mes collègues de l'ESR, particulièrement concernés par le sujet de la mobilité internationale - et pas seulement européenne - des étudiants. Pour autant, nous n'ignorons pas l'importance de la mobilité pour toutes les autres catégories de jeunes : le droit à la mobilité internationale doit pouvoir s'appliquer à tous les jeunes quelle que soit leur situation. Nous nous félicitons de voir le CESER s'emparer de cette question depuis le collège jusqu'à l'enseignement supérieur, à travers ce rapport de grande qualité malgré les difficultés de collecte des informations. Ces difficultés apparaissent inhérentes à un foisonnement de dispositifs, et à une trop faible articulation entre ceux-ci.

L'intérêt de la mobilité internationale pour les jeunes n'est plus à souligner quelles qu'en soient les modalités : séjour dans un établissement scolaire ou universitaire, stage, voyage d'études, séminaires intensifs plurinationaux, etc. Les retours que l'on peut en attendre s'expriment à la fois en termes d'ouverture d'esprit, d'épanouissement personnel, d'interculturalité, mais aussi à travers l'acquisition de connaissances et de compétences nouvelles (notamment méthodologiques) sans parler des progrès linguistiques. La valeur ajoutée de l'accès aux formations étrangères n'est plus à démontrer, ce que la Région a parfaitement compris en instaurant le dispositif Mobicentre, dont l'effet de levier est indéniable et dont nous souhaitons qu'il puisse encore gagner en ampleur.

En ce qui concerne les formations supérieures, force est de constater qu'en dehors des formations d'ingénieur internes aux universités (les Polytech) ou externes (l'INSA), la participation des étudiants à la mobilité internationale, et notamment européenne via le dispositif ERASMUS + reste très en deçà du souhaitable, même si les données collectées dans le rapport en minorent la réalité effective, puisqu'il n'est pas tenu compte des mobilités extra européennes (à Polytech Tours, elles représentent près de 40% des séjours) et des mobilités des doctorants. Il serait souhaitable de consolider les données sur plusieurs années consécutives et de réaliser un suivi de cohorte, pour évaluer de façon plus précise la part des étudiants entrant après le bac en formation supérieure qui effectuent un séjour à l'étranger avant la fin de leurs études.

Le rapport identifie globalement assez bien les raisons de cette insuffisance de développement de l'accès des étudiants à la mobilité internationale qui tiennent à la fois au manque d'implication et de moyens de certaines UFR, aux réticences socio-culturelles encore fortes chez nombre d'étudiants (ou chez leurs parents), au manque de réciprocité dans les conventions passées avec les universités étrangères, etc.

C'est pourquoi il conviendrait d'examiner comment généraliser à tout l'enseignement supérieur la condition diplômante du séjour à l'étranger que mettent en œuvre les formations d'ingénieur, condition qui peut être remplie de plusieurs façons : semestre d'études, stage professionnalisant, ou encore validation d'un séjour antérieur à la formation, d'une durée minimale de 4 mois. Il va de soi que cette généralisation imposerait un renforcement très important des moyens humains et financiers dédiés aux relations internationales, tout en associant plus directement les services administratifs aux échanges.

Nous approuvons le rapport



# CESER

Centre-Val de Loire  
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

---

9 rue Saint-Pierre Lentin . 45000 ORLÉANS . Tél. : 02 38 70 30 39 . Email : [ceser@centrevaldeloire.fr](mailto:ceser@centrevaldeloire.fr)  
[ceser.centre-valdeloire.fr](http://ceser.centre-valdeloire.fr)